

# Institutionnalisation de l'alphabétisation des adultes en Belgique francophone : en quoi les politiques de l'emploi et la référence à l'employabilité ont-elles modifié le champ ?<sup>1</sup>

Catherine Bastyns et Anne Godenir

Lire et Écrire<sup>2</sup>

Christine Mainguet

IWEPS

## RÉSUMÉ

L'alphabétisation en Belgique francophone est un domaine d'action qui a émergé il y a une bonne cinquantaine d'années et s'est ensuite régulièrement reconfiguré. Dans cet article, nous examinons l'entrelacs d'initiatives privées et publiques et les tensions qui ont structuré le champ. Nous distinguons trois temps dans le processus d'institutionnalisation. Nous examinons dans quelle mesure ces reconfigurations s'expliquent, d'une part, par les crises économiques et, d'autre part, par des orientations politiques internationales, concrétisées dans ce cadre par les politiques européennes.

**Mots-clés** : alphabétisation, politiques publiques, éducation permanente, secteur associatif, employabilité, institutionnalisation

## ABSTRACT

*Literacy in the Wallonia-Brussels Federation is a field of action which emerged some fifty years ago and has been reconfigured regularly. In this article, we examine the intertwining of public and private initiatives and the tensions that have structured the field. We identify three stages in the institutionalisation process. We examine the extent to which these reconfigurations are explained by economic crises on the one hand, and by the international policy guidelines given shape by European policies in this context, on the other.*

**Key words** : literacy, public policies, lifelong learning, non profit sector, employability, institutionalisation

## INTRODUCTION

Selon la définition donnée par l'UNESCO en 1958, « est analphabète toute personne incapable de lire et d'écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en relation avec sa vie quotidienne ». Par conséquent, les actions d'alphabétisation visent à apprendre à lire, écrire, calculer... à des personnes n'ayant pas les compétences de base généralement obtenues à l'issue de la scolarité élémentaire (en Belgique francophone, le Certificat d'études de base – CEB).<sup>3</sup>

En Wallonie et à Bruxelles, le champ de l'alphabétisation des adultes s'est très progressivement institutionnalisé depuis sa création dans les années 1960, tout en déployant des pratiques dans différents domaines – éducation permanente<sup>4</sup> inclusion sociale, intégration des personnes d'origine étrangère, insertion socioprofessionnelle –, au croisement de plusieurs « mondes » (Voir Fusulier et Laloy, 2012 et 2014).

Au cours de cette cinquantaine d'années qui ont vu le paysage de l'alphabétisation se transformer en profondeur, les initiatives de la société civile vont s'entrelacer avec les politiques publiques, constituant les unes pour les autres tantôt un aiguillon, tantôt un soutien, tantôt une contrainte, tantôt des motifs de résistance... Le secteur associatif, qui avait pris la main en développant une offre de formation, revendiqua par la suite des moyens pour la développer, revendiqua aussi que, de manière plus générale, les politiques publiques prennent en compte les personnes illettrées et la problématique de l'analphabétisme / illettrisme.

De leur côté, les pouvoirs publics ont financé l'offre associative, développé une offre via les écoles de promotion sociale<sup>5</sup> et diverses structures communales, et mis en œuvre une politique d'activation des personnes (chômeurs, bénéficiaires du revenu d'intégration sociale – RIS) qui concerne notamment le public

<sup>3</sup> La différence entre 'analphabétisme' et 'illettrisme' est utilisée en France pour distinguer la situation de personnes peu ou pas scolarisées dans leur pays d'origine (analphabétisme) et celle de personnes qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne maîtrisent pas suffisamment la lecture, l'écriture et le calcul pour être autonomes dans les situations simples de la vie quotidienne (illettrisme). Cette distinction n'est pas d'usage en Belgique francophone où les deux termes sont utilisés comme des synonymes.

<sup>4</sup> Le terme 'Éducation permanente' a une signification particulière en Communauté française, où ce type d'action fait l'objet d'un décret. Nous y reviendrons abondamment plus loin, mais disons d'emblée que cette notion se rapproche de ce qu'on appelle généralement l'éducation populaire.

<sup>5</sup> L'enseignement de Promotion sociale est le secteur formel d'éducation continuée des adultes (voir : <http://www.enseignement.be/index.php?page=26391>).

<sup>1</sup> Ce texte a fait l'objet d'une communication lors du Sixième congrès organisé par l'ABSP, Association Belge de Science Politique - Communauté française de Belgique : Politiques de crise, crises du politique, le 10 avril 2014, dans l'atelier 9 : Crises et réinstitutionnalisation des politiques sociales. Une version plus détaillée de cet article (même titre, mêmes auteurs) est disponible sur le site de Lire et Écrire : <http://www.lire-et-ecrire.be/Publications>

<sup>2</sup> Mouvement d'éducation permanente. Voir : <http://www.lire-et-ecrire.be/> et <http://wallonie.lire-et-ecrire.be/> catherine.bastyns@lire-et-ecrire.be, anne.godenir@lire-et-ecrire.be

de l'alpha. En 2005, les différents pouvoirs publics qui soutiennent l'alphabétisation ont institué une Conférence interministérielle intrafrancophone annuelle sur l'alphabétisation des adultes et un Comité de pilotage permanent en vue de coordonner les politiques en ce domaine.

Les interactions entre pouvoirs publics et associations d'initiative privée constituent ainsi à la fois un creuset d'opportunités, parfois saisies, parfois sollicitées, mais aussi une source de tensions lorsque les logiques et valeurs des uns et des autres entrent en contradiction. Une telle tension apparaît dans le cadre des politiques qui orientent de manière contraignante vers la formation les bénéficiaires d'allocations (chômeurs, bénéficiaires du RIS) et tendent ainsi à confiner l'alphabétisation dans un rôle lié à l'emploi (préparer à l'entrée en formation qualifiante, améliorer l'employabilité), rôle fort étroit par rapport à ses objectifs d'éducation populaire et d'émancipation pour les participants.

Les crises économiques ont contribué à façonner le champ de l'alphabétisation. Dans les années 70-80, elles avaient conduit les autorités publiques à prendre une série de mesures créatrices d'emplois dans le secteur non marchand, notamment dans le domaine de la formation ou de l'insertion socioprofessionnelle. Ces nouveaux dispositifs faisaient en quelque sorte coup double, la formation de personnes peu qualifiées étant vue comme un moyen de lutter contre le chômage, et le développement de l'offre de formation étant lui-même une source d'emplois, via l'engagement de formateurs dans le cadre de programmes de résorption du chômage. Dans les années 1990, l'alphabétisation a continué à se développer, en dépit du contexte d'austérité budgétaire qui contracte les dépenses publiques.

Les crises économiques des années 2000, et plus précisément de l'année 2008, se sont déroulées dans un contexte où le paradigme économique de l'État social actif était devenu prédominant. Nous verrons comment ce courant a transformé les rapports entre l'État et les citoyens, notamment les demandeurs d'emploi et les allocataires sociaux, à travers ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler les politiques d'activation, et partant, comment il a modifié le champ de l'alphabétisation.

Parallèlement aux crises évoquées, les politiques européennes ont évolué tout au long de ces décennies, et le concept d'employabilité<sup>6</sup> est devenu le référent principal des politiques de l'emploi. Cette notion d'employabilité, au sens d'adaptabilité à l'emploi (mais parfois aussi de l'emploi) dans un contexte de chômage structurel et de mutations techniques et organisationnelles du travail, émerge à la fin des années 80<sup>7</sup>. Elle a gagné du terrain tout au long de la décennie suivante, pour devenir usuelle dès le début de ce siècle dans le contexte de l'État social actif (T. Périlleux, 2005). Elle est un des éléments de la stratégie pour l'emploi dont l'Union européenne s'est dotée en 1997 (Conter, 2012).

<sup>6</sup> En 2000, l'Organisation Internationale du Travail définit l'employabilité comme « l'aptitude de chacun à trouver et conserver un emploi, à progresser au travail et à s'adapter au changement tout au long de la vie professionnelle ».

<sup>7</sup> Cf. l'historique et la typologie établis par B. Gazier, 1990.

L'influence européenne sur l'alphabétisation s'exerce notamment via les financements du Fonds social européen qui contribuent à remodeler le champ de l'éducation des adultes dans cette perspective d'augmenter l'employabilité.

Plus récemment, l'alphabétisation est devenue un champ d'investissement européen spécifique. En 2011, la Commission européenne a créé un groupe d'experts de haut niveau dans le domaine de la littératie, et le Conseil de l'Éducation a adopté en novembre 2012 une résolution sur ce thème<sup>8</sup>. Englobée dans ce concept plus large, l'alphabétisation devient une préoccupation majeure fondée sur le leitmotiv qu'un Européen sur cinq n'a pas les compétences suffisantes en littératie pour participer pleinement à la société<sup>9</sup>.

Dans quelle mesure les crises économiques et les politiques européennes ont-elles influencé le champ de l'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles ? Comment les relations entre l'État et les acteurs de terrain en ont-elles été affectées ? Pour répondre à ces questions, cet article réexplore les cinquante ans d'histoire du secteur de l'alphabétisation.

## 1. À L'ORIGINE : L'ALPHABÉTISATION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS

Dans les années 60, le paysage de l'alphabétisation en Belgique francophone a été façonné par le contexte d'immigration massive de travailleurs non (ou très peu) scolarisés ; l'action d'alphabétisation s'adressait principalement à un public de travailleurs immigrés analphabètes. Elle ne visait pas particulièrement à développer des compétences en lien avec le travail, car les emplois proposés aux personnes immigrées n'exigeaient que peu de compétences linguistiques, mais, par l'apprentissage de la lecture/ écriture, elle apportait des outils de participation sociale et politique à des personnes pour qui les conditions de travail étaient difficiles. Rapidement, l'action d'alphabétisation s'est adressée également aux femmes de ces travailleurs, dans une perspective plus socioculturelle. Les finalités de l'alphabétisation étaient donc clairement politiques, visant l'émancipation et la participation dans la société d'accueil (M. Azar, 2007 ; A. Crolop *et al.*, 2007).

Les acteurs de l'alphabétisation étaient principalement des associations pionnières qui fonctionnaient avec des travailleurs bénévoles militants, souvent en lien avec les mouvements ouvriers.<sup>10</sup> Fondées largement sur le volontariat, les associations avaient une indépendance financière par rapport aux pouvoirs publics. Elles les ont cependant rapidement sollicités pour obtenir des moyens permettant de développer leurs actions.

<sup>8</sup> La littératie y est définie comme la maîtrise, à un niveau de base, un niveau fonctionnel ou un niveau multiple, des compétences de lecture et d'écriture permettant de comprendre, d'utiliser et d'apprécier de manière critique différents types d'informations (textes écrits, imprimés, sous format électronique, images, etc.)

<http://register.consilium.europa.eu/doc/srv?l=FR&f=ST%2015888%202012%20INIT>

<sup>9</sup> Le groupe d'experts mandaté pour réfléchir sur la lutte contre l'illettrisme a produit en 2012 un rapport dont une synthèse est disponible en français. Ce document commence par le slogan suivant : « Pour un européen sur cinq, le monde reste difficile à lire : agissez maintenant ».

[ec.europa.eu/education/policy/school/doc/literacy-hlg-exec-sum\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/education/policy/school/doc/literacy-hlg-exec-sum_fr.pdf)

<sup>10</sup> Certains pouvoirs publics étaient parfois de la partie. Citons notamment le Service Provincial d'Immigration et d'Accueil (SPIA) de Liège qui organisait des cours de français pour immigrés. D'autres SPIA ont été créés à la même époque avec le soutien du ministère de l'Emploi et du Travail, dans le Limbourg, en Hainaut et à Namur (régions minières).

Il n'existe pas de décompte du nombre d'apprenants durant cette période, la première enquête menée par Lire et Écrire auprès des associations du secteur datant de 1988, peu après sa création.

## 2. APRÈS LES ORIGINES... UNE VALSE EN TROIS TEMPS

Ce sont trois temps postérieurs à l'époque 'pionnière' de l'alphabétisation, et qui constituent chacun une étape dans l'institutionnalisation du secteur, que nous détaillons ci-après.

### 2.1 Le premier temps : des créations d'emploi dans le secteur de l'alphabétisation via les programmes de résorption du chômage

Le contexte est celui de la crise économique du milieu des années 70 : crise du pétrole (1973), premières vagues de licenciements avec augmentation graduelle du chômage, fin du plein emploi. Son impact sur l'alphabétisation va principalement porter sur le personnel des associations. Les moyens importants alloués aux politiques d'emploi permettent, entre autres, la création d'emplois dans le secteur non marchand via les programmes de résorption du chômage (PRC) – qui s'appelaient à l'époque CMT, CST<sup>11</sup>, 3<sup>e</sup> circuit de travail. S'installe alors un processus de salarisation de personnes occupées dans les associations, elles-mêmes en recherche d'emploi.

Les collectifs et ateliers d'alpha se structurent, engagent du personnel via les PRC et quittent leur statut d'associations de fait pour se constituer en associations sans but lucratif. C'est le cas de l'API en 1971, du CATI en 1972, des Ateliers du Soleil en 1974, d'Alpha Mons Borinage et du Collectif Alpha (à Bruxelles) en 1976, du Piment en 1977, du GAFFI en 1978, de l'ADEPPI en 1981... pour ne citer que quelques-unes des associations dont la constitution officielle date d'alors et qui existent encore actuellement (C. Bastyns et al., 2013)<sup>12</sup>. C'est une première forme d'institutionnalisation.

Bien que ces statuts PRC aient été au départ temporaires, ils vont permettre un déploiement et une professionnalisation de l'action d'alphabétisation, toujours en faveur des travailleurs immigrés et de leurs proches, mais progressivement aussi de personnes ayant perdu leur emploi, de jeunes en difficulté d'en trouver...<sup>13</sup>

Simultanément, et de façon un peu anachronique compte tenu du contexte, le Décret Éducation permanente est voté en 1976, porté par les mouvements ouvriers qui l'ont revendiqué. Il reconnaît les associations<sup>14</sup> et les charge de promouvoir, selon ses propres termes, une éducation qui donne des outils pour l'analyse critique de la société et sa transformation, dans une perspective d'émancipation individuelle et collective. Avec

un tel programme, ce décret va devenir un atout institutionnel fort pour le secteur de l'alphabétisation.

À l'époque se fondent, pour les associations d'alphabétisation, deux leviers de résistance qui vont traverser les années :

- la propre force de ces associations qui veulent conserver leur identité tout en obtenant des moyens pour mener leurs actions ;
- le décret Éducation permanente qui offre aux associations des moyens et surtout une légitimité pour affirmer leur mission d'éducation populaire. Il deviendra une référence et un levier pour lutter contre les pressions qui vont progressivement être exercées sur le secteur de l'alphabétisation par d'autres politiques, notamment celles liées à l'activation des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires de l'aide sociale.

À la fin de cette période, les proportions d'apprenants immigrés et belges étaient très inégales : ces derniers (en ce compris les Belges d'origine étrangère) représentaient alors 28% du public en Wallonie, seulement 8% en Région bruxelloise. C'est pourtant dans les années 1980 que l'on prend conscience de l'illettrisme de personnes ayant fait leur scolarité dans nos pays, une problématique – assortie de revendications pour y remédier – portée au départ par ATD Quart Monde (ATD Quart monde (France), 1975), relayée ensuite par Lire et Écrire.

Le secteur de l'alphabétisation met en évidence que l'illettrisme pose une série de problèmes de participation sociale y compris dans la population belge. Ceci n'est pas seulement en lien avec la crise économique, mais aussi avec les évolutions technologiques et la part prépondérante prise par les différentes formes d'écrits dans toutes les relations sociales (administration, culture, commerce, politique et, bien entendu, travail). L'ASBL Lire et Écrire se crée en 1983, notamment pour dénoncer la persistance de l'analphabétisme dans la population belge, dans un contexte où l'accès au marché du travail est de plus en plus difficile.

En 1990, le secteur non formel de l'alpha<sup>15</sup> comptait 3.183 adultes en formation, et on dénombrait à cette époque 462 personnes travaillant en alpha, dont près des deux tiers étaient des bénévoles.

### 2.2 Le second temps : émergence de la notion d'employabilité et stabilisation des emplois dans le secteur

Après un bref redressement fin des années 80, l'économie belge subit une grave récession au début des années 90, la première de cette ampleur depuis la Seconde Guerre mondiale. Ces difficultés sont alors perçues comme chroniques, face à un chômage qui devient structurel. L'impact de ce contexte sur

<sup>11</sup> CMT : Chômeur mis au travail ; CST : Cadre spécial temporaire.

<sup>12</sup> API (Accueil et promotion des immigrés), CATI (Centre d'alphabétisation des immigrés), GAFFI (Groupe d'animation et de formation pour personnes immigrées), ADEPPI (Atelier d'éducation permanente pour personnes incarcérées).

<sup>13</sup> Outre l'octroi de personnel PRC, certaines actions d'alphabétisation sont financées alors par le ministère de l'emploi, pour des formations dans le cadre de la reconversion des chômeurs. C'est aussi la période de création d'organismes d'insertion socioprofessionnelle, qui à l'époque s'occupent peu d'alphabétisation.

<sup>14</sup> À l'époque, une trentaine d'associations sont reconnues, d'autres ayant décliné alors la reconnaissance dans ce nouveau cadre par souci de garder leur indépendance.

<sup>15</sup> À l'époque, cette distinction entre secteur formel d'éducation des adultes (l'enseignement de Promotion sociale) et secteur non formel n'existait pas dans le champ de l'alphabétisation, car les actions étaient menées quasi exclusivement par des associations. La distinction s'est avérée nécessaire lorsque l'offre d'alpha, de formation de base et de FLE (français langue étrangère) s'est développée dans les établissements de Promotion sociale, parallèlement d'ailleurs au développement de projets d'alpha dans des organismes publics qui n'ont pas la formation comme objet principal (par ex. des bibliothèques publiques, des CPAS, des services communaux...). Ces derniers constituent, avec les associations, le secteur non formel.

l'alphabétisation va principalement porter sur les publics en formation.

La régionalisation a engendré la création des services régionaux de l'emploi et de la formation (le FOREM en Wallonie, à Bruxelles l'ORBEM, aujourd'hui Actiris, et Bruxelles-Formation). Ceux-ci deviennent des acteurs à part entière dans le développement d'une offre de formation, à l'interne, mais également via des partenariats avec des associations. C'est l'époque des premières conventions ORBEM et FOREM avec le secteur associatif.<sup>16</sup> Celles-ci impliquent généralement que les partenaires soient agréés comme OISP (organisme d'insertion socioprofessionnelle), EFT (entreprise de formation par le travail – dispositif wallon) ou AFT (atelier de formation par le travail – dispositif bruxellois), mais peuvent aussi se conclure avec des associations non reconnues à ce titre dans le cas de projets spécifiques. Ces conventions d'insertion socioprofessionnelle (ISP) et la reconnaissance comme OISP constituent pour les associations d'alpha une opportunité de répondre à la demande d'insertion professionnelle d'une partie de leur public.

Les politiques d'emploi évoluent : de la création d'emplois, de la mise en œuvre d'actions d'insertion socioprofessionnelle, on passe à des stratégies plus ciblées avec un accompagnement plus intensif des chômeurs via la mise en œuvre du Plan d'accompagnement des chômeurs (1995) et l'introduction du parcours d'insertion (1997) (voir J.F. Oriante et B. Conter, 2007). La notion d'employabilité émerge et fait son chemin. L'objectif assigné par l'Europe aux politiques nationales est d'augmenter les compétences et qualifications des personnes pour leur permettre d'accéder à l'emploi<sup>17</sup>.

Du côté des travailleurs du secteur, les statuts temporaires des emplois PRC se muent en statuts permanents. En outre, les associations multiplient les sources de financement pour assurer leur fonctionnement et accueillir un public toujours croissant. C'est l'époque de la confrontation à la réalité de la dégradation de la situation économique.

Simultanément, l'Europe fait petit à petit percoler la notion d'employabilité dans les politiques nationales/régionales, via notamment les financements FSE (Fonds social européen) qui impliquent nécessairement une contrepartie des pays bénéficiaires (donc leur engagement en faveur des orientations proposées), et bien évidemment l'engagement des opérateurs dans les projets à réaliser.

Le secteur de l'alphabétisation entre dans le jeu avec beaucoup de questions. Les acteurs se sentent pris entre le marteau et l'enclume (O. Arrijs, 1995). Les travailleurs sont là, employés dans les associations, et celles-ci tiennent à garantir à leur personnel le maintien de leur emploi, lequel est d'ailleurs devenu indispensable au maintien des actions. D'un autre côté, les finalités et valeurs du secteur ne collent pas avec la logique

du « tout à l'emploi – tous à l'emploi » de plus en plus prégnante.

Au fondement de l'action d'alphabétisation figure le principe d'alphabétiser « pour » : pour apprendre à lire et à écrire, pour connaître et découvrir, questionner et réfléchir, pour participer à la vie sociale, culturelle, politique, pour soutenir la scolarité des enfants, pour réaliser ses projets... – aussi pour travailler, bien sûr, mais pas uniquement. Les exigences de rendement propres aux projets d'insertion socioprofessionnelle (combien de sorties vers l'emploi ? vers des formations professionnelles ?) tendent à rétrécir les finalités au départ bien plus larges. Tendent aussi à sélectionner les publics les plus susceptibles de réussir – un paradoxe lorsqu'on s'est donné pour objectif de former les plus démunis face à l'écrit. Par ailleurs, l'orientation des apprenants vers des projets d'alpha menés dans le cadre des conventions ISP décrites plus haut comporte une dimension de contrainte – contrainte certes moindre que celle qui prévaudra une dizaine d'années plus tard avec les politiques d'activation décrites plus loin, mais qui interpelle déjà beaucoup les acteurs associatifs, en particulier les formateurs. Mal à l'aise avec leur participation à un programme qui attribue la cause du chômage à la sous-qualification de la main-d'œuvre, et partant aux personnes infraqualifiées elles-mêmes, les acteurs de l'alphabétisation se dédouanent tant bien que mal en observant que les apprenants qui ont parfois rejoint ces formations contre leur gré au départ, se révèlent ensuite souvent satisfaits d'y avoir participé.<sup>18</sup>

Durant toute cette période, les associations sont allées chercher des moyens à plusieurs endroits – différents niveaux de pouvoir, mais aussi différents champs de compétences, en fonction de leurs projets et des opportunités de subvention : outre l'insertion socioprofessionnelle déjà mentionnée, l'action sociale, l'intégration des immigrés, l'éducation permanente.

En Wallonie, ces moyens ont toutefois été principalement tirés des décrets et conventions ISP, qui ont permis un déploiement important de l'offre, contrairement à ce qui se passait en région bruxelloise, où le développement de l'offre ISP-Alpha était (et est jusqu'à ce jour) plus restreint et concentré sur 9 opérateurs<sup>19</sup> conventionnés pour ce type d'actions avec Bruxelles-Formation et Actiris. Dès l'origine de ces conventions ISP, le Forem s'est montré plus souple dans ses relations avec les acteurs associatifs, non seulement quant au nombre d'opérateurs partenaires, mais également quant aux caractéristiques des publics ainsi qu'à l'organisation des formations.<sup>20</sup> Précisons que la participation à ces formations ISP passe, pour les demandeurs d'emploi, par la signature d'un contrat de formation (dit 'F70 bis' dans la nomenclature administrative), qui offre au stagiaire des avantages tels qu'une rétribution de 1€ par heure de formation suivie, et l'intervention dans les frais de déplacement et de garderie. Le développement limité des forma-

<sup>16</sup> Cf. notamment l'Arrêté du 21 juin 1991 de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale « autorisant l'Office Régional de l'Emploi à conclure des conventions de partenariat en vue d'accroître les chances de certains demandeurs d'emploi de trouver ou de retrouver du travail dans le cadre de dispositifs coordonnés d'insertion socioprofessionnelle ».

<sup>17</sup> L'employabilité est reprise en 1997 dans les lignes directrices pour l'emploi proposées par la Commission européenne et approuvées par le Conseil européen.

<sup>18</sup> Plusieurs articles et témoignages parus à l'époque illustrent ces questionnements et ces constats – Cf. notamment Journal de l'alpha n°91 / octobre 1995.

<sup>19</sup> Dix, si on inclut Alpha-Signes (alphabétisation en langue des signes pour personnes sourdes) qui dispose d'une convention spéciale 'public handicapé'.

<sup>20</sup> On notera ainsi que l'horaire hebdomadaire minimum des stagiaires ISP était moindre en Wallonie qu'à Bruxelles, et que des dérogations accordées par le Forem ont permis aux associations d'accueillir dans ces formations ISP des participants ne correspondant pas strictement aux critères d'éligibilité du public.

tions alpha-ISP à Bruxelles engendre de ce fait une inégalité entre les apprenants des deux régions, puisque de nombreux apprenants bruxellois ne peuvent bénéficier de tels contrats de formation faute de places.

Les effets de ces politiques d'alpha-ISP très différentes en Wallonie et à Bruxelles se traduisent dans les chiffres. En 1994, la situation y était assez similaire, avec dans les deux cas une faible part d'apprenants en contrat de formation : 4% à Bruxelles, 9% en Wallonie. Ces proportions s'amplifient ensuite tout en restant relativement proches jusqu'au début des années 2000. Mais en 2004, au moment de la mise en œuvre des politiques d'activation (voir plus loin), l'alpha-ISP va littéralement décoller en Wallonie (29% des apprenants), tandis qu'à Bruxelles cette proportion se maintiendra autour de 10% jusqu'à nos jours. En Wallonie, au contraire, elle continuera de croître pour atteindre 46% en 2010 (3 455 stagiaires), soit pas loin de la moitié de l'ensemble des apprenants.

Si le développement croissant de l'offre de formation dans le cadre de l'ISP en Wallonie permet de stabiliser les actions, il pose néanmoins différentes questions tant au niveau de l'accès à la formation qu'au niveau des démarches de formation. Le ciblage sur les demandeurs d'emploi exclut de cette offre de nombreuses personnes ; la focalisation sur la formation professionnelle et l'emploi ne correspond pas aux attentes de certains publics. La croissance de l'offre ISP ne s'est pas accompagnée, au niveau du gouvernement wallon, d'une politique de même envergure pour le public ayant d'autres visées que l'insertion socioprofessionnelle. Ainsi se crée un réel déséquilibre entre l'offre de formation ISP et celle qui ne vise pas l'ISP, déséquilibre nettement moins présent à Bruxelles<sup>21</sup>.

Le questionnement sur l'adéquation de l'offre ISP par rapport aux besoins des personnes va bientôt s'amplifier avec la montée en puissance des politiques d'activation qui amène des personnes en formation contre leur gré, ce qui conduit progressivement certains opérateurs wallons à envisager l'opportunité de développer leurs formations dans le cadre des plans de cohésion sociale des communes, comme on va le voir par la suite.

### 2.3 Le troisième temps : institutionnalisation du secteur de l'alpha et incidence des politiques d'activation

Le troisième temps débute au tournant de ce siècle. Depuis de nombreuses années, le secteur associatif revendiquait que non seulement les actions d'alphabétisation, mais également les difficultés spécifiques que rencontrent les personnes analphabètes ou illettrées, soient prises en compte dans les politiques publiques, ce qui implique l'intervention de différents niveaux de pouvoir, dans différents domaines (politiques d'emploi, sociales, culturelles, d'immigration...). Par ailleurs, à la phase pionnière où l'alphabétisation se développait essentiellement sur base d'initiatives citoyennes, a succédé une période

durant laquelle les partenariats entre associations et pouvoirs publics se sont systématisés, et ce au travers de décrets et de dispositifs relevant de nombreuses compétences publiques. Le secteur de l'alphabétisation se structure dès lors autour de ces deux paradigmes : d'une part, le partenariat public / privé, d'autre part, la conception que les actions en faveur des publics illettrés (qu'il s'agisse de formations ou d'autres types d'actions) se situent à la croisée de différentes politiques qu'il convient de coordonner.

Au plan politique, cela débouche en 2005 sur un accord de coopération instaurant une Conférence interministérielle réunissant les différents ministres (aux niveaux bruxellois, wallon et fédération Wallonie-Bruxelles) dont les compétences sont en lien avec les questions d'alphabétisation. Au plan institutionnel, ce même accord de coopération crée le Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes.<sup>22</sup>

C'est là une reconnaissance de l'alphabétisation dans ses multiples facettes, relevant dès lors de multiples politiques, modèle qui correspond au caractère transversal, multidimensionnel, des actions d'alphabétisation. L'accord de coopération institutionnalise au niveau politique ce fonctionnement plutôt complexe, au point qu'on l'a souvent décrit comme le « patchwork de l'alpha » (B. Fusulier et D. Laloy, 2012). Les différents pouvoirs publics deviennent parties prenantes d'une politique d'alphabétisation intégrée et s'engagent à coopérer, à articuler les politiques et dispositifs créés dans de multiples domaines, en dialogue avec le secteur associatif qui participe au Comité de pilotage. Une avancée donc, bien qu'il soit regrettable que cette Conférence interministérielle se soit peu réunie par la suite et pas du tout durant la législature 2009-2014.

L'année précédente, en 2004, un autre Accord de coopération était intervenu, qui a, quant à lui, plongé les associations d'alpha dans la consternation, et entraîné ensuite leur protestation continue. Il s'agit de l'accord « *entre l'État fédéral, les Régions et les Communautés relatif à l'accompagnement et au suivi actifs des chômeurs* », conclu le 30 avril 2004.<sup>23</sup> Cet accord concrétise la déclaration du Gouvernement fédéral socialiste-libéral de juillet 2003 qui met l'accent sur la notion d'activation.

Parangon de l'État social actif, cet accord prévoit d'une part que l'Onem (l'office fédéral de l'emploi) rencontre systématiquement les chômeurs correspondant au groupe cible de « l'activation du comportement de recherche d'emploi », et les sanctionne si leurs efforts sont estimés insuffisants. Il prévoit d'autre part, que les services régionaux intensifient l'accompagnement des chômeurs et qu'ils transmettent systématiquement à l'Onem des informations sur les actions d'accompagnement menées avec les chômeurs et sur leur attitude dans ce cadre (C. Bastyns, 2013a).

<sup>21</sup> En Région bruxelloise, un décret Cohésion sociale est voté dès 2004. Il vise à développer le vivre ensemble, prioritairement dans les quartiers défavorisés. Pour plus d'informations sur ce dispositif et ses évolutions récentes, voir : Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes, 2010-2011.

<sup>22</sup> Pour plus d'informations sur cet accord et ce qui s'en est suivi, voir le site « Alphabétisation » de la Fédération Wallonie-Bruxelles : <http://www.alpha-flie.be/index.php?id=1055>. Le Comité de pilotage est chargé de transmettre à la conférence interministérielle des analyses, remarques et suggestions, proposer des recommandations sur l'articulation et la coordination des politiques d'alphabétisation, évaluer l'évolution du nombre de bénéficiaires et formuler des propositions visant la visibilité et le développement des questions relatives à l'alphabétisation. Pour ce faire, il réalise notamment un *état des lieux* annuel.

<sup>23</sup> L'Accord sera entériné par la loi du 17 septembre 2005 « portant assentiment à l'accord de coopération du 30 avril 2004 (...) ».

Le public cible de l'activation est au départ assez restreint : chômeurs complets indemnisés, avec une durée de chômage assez longue (15 à 21 mois selon l'âge), et de moins de 30 ans. Mais cette limite d'âge grimpe à 40 l'année suivante, à 50 en 2006, à 55 en 2013... tandis que le public cible s'élargissait aussi à certains chômeurs à temps partiel dès 2012.

Parallèlement, les Centres publics d'aide sociale sont renommés Centres publics d'action sociale (l'acronyme CPAS reste identique)<sup>24</sup>, et l'octroi du revenu d'intégration sociale (RIS) – qui remplace le minimex – est conditionné par l'acceptation d'un travail ou la coopération active à un projet d'intégration. Au cas où les agents et services chargés de mettre en œuvre cet accompagnement / ce contrôle ne se montrent pas assez tatillonnés, l'intervention fédérale dans le montant du RIS accordé peut être refusée au CPAS (C. Bastyns, 2013b).

Une bonne nouvelle tombe dans ce contexte : le décret éducation permanente est révisé (2003) et apporte un nouveau souffle. Après un an et demi de consultations, le législateur élabore un texte qui ne marque pas de changement de principe par rapport au texte de 1976 et précise les conditions de reconnaissance et de financement des organismes.<sup>25</sup>

Mais le climat général de pression exercée sur les chômeurs et allocataires sociaux va aller croissant et prendre sa pleine mesure dans le contexte de la crise économique de 2008. Les politiques de l'emploi se focalisent sur l'activation des personnes, reportant sur ces dernières la responsabilité de leur situation. Il n'y a plus d'investissements nouveaux, l'époque étant à la réduction des dépenses de l'État. La notion d'employabilité est omniprésente, dans un contexte où les perspectives d'emploi sont atones.

Comme le montre le tableau 1, entre 1990 et 2010, le nombre d'apprenants dans le secteur non formel de l'alphabétisation<sup>26</sup> s'est multiplié par 7, passant de 3 183 à 16 551 apprenants. Dans le même temps, le nombre d'intervenants s'est multiplié par 3, passant de 462 à 1 414 ; parmi ces derniers, la proportion de bénévoles s'est inversée : un tiers pour deux tiers de salariés.<sup>27</sup>

Par ailleurs, à l'offre de formation du secteur non formel, s'est progressivement ajoutée, surtout à partir des années 2000<sup>28</sup>, celle de l'enseignement de Promotion sociale (environ 10 000 inscriptions dans les sections Alphabétisation et Français langue étrangère niveau débutant en 2012)<sup>29</sup>.

<sup>24</sup> Cette légère modification de l'appellation traduit l'incidence des politiques d'activation dans le secteur social. La loi de janvier 2002 modifiant cette appellation est entrée en vigueur en février 2004. Voir Bastyns C. (2013b).

<sup>25</sup> Dans le cadre ainsi redéfini, Lire et Écrire deviendra Mouvement d'éducation permanente en 2007.

<sup>26</sup> Pour rappel, nous distinguons le secteur formel d'éducation des adultes (l'enseignement de Promotion sociale, dont une petite partie de l'offre s'adresse à un public infrascolarisé) et le secteur non formel, constitué majoritairement d'associations mais qui comporte également des organismes publics ou parapublics développant des projets d'alpha alors qu'ils n'ont pas la formation comme objet principal.

<sup>27</sup> Pour une information détaillée, voir Lire et Écrire (2013b).

<sup>28</sup> Un décret d'avril 2009 a permis aux écoles de promotion sociale de développer leur offre d'enseignement pour les adultes les moins qualifiés et ceux qui ne maîtrisent pas le français (qu'ils soient diplômés de l'enseignement ou pas).

<sup>29</sup> Comité de pilotage permanent de l'alphabétisation (à paraître).

**Tableau 1 : Les apprenants dans le secteur non formel de l'alphabétisation en Belgique francophone, 1990 et 2010. Nombre total et répartition (en %) selon le statut socio-économique.**

Années	1990	2010
<b>Nombre d'apprenants</b>	<b>3 183</b>	<b>16 551</b>
Travaillent	16%	6,7%
Sont chômeurs indemnisés	16%	19,5%
Bénéficient d'une aide du CPAS	27%	28,7%
Sont sans revenus personnels	34%	41,7%
Sont (pré) pensionnés	4%	1,6%
Bénéficient d'une allocation de la mutuelle ou en raison d'un handicap	4%	1,7%

Source : Lire et Écrire, 2013b.

Ce qui frappe d'emblée dans la comparaison de ces données à vingt ans d'écart, mis à part la croissance considérable du public, est la diminution du pourcentage d'apprenants ayant un travail, la légère augmentation de ceux qui sont touchés par l'activation (soit en 2010 environ 20% de chômeurs et 30% de bénéficiaires de revenus octroyés par les CPAS) et l'augmentation plus importante des personnes sans revenus personnels, c'est-à-dire sans revenus provenant de leur propre activité ou d'un droit personnel à une indemnité ou allocation. Ce dernier public est majoritairement constitué de femmes (ou hommes) 'au foyer', mais également de jeunes à charge de leur famille, de personnes subsistant grâce à la solidarité de leurs proches, ou encore de détenus. La plupart de ces personnes sont donc fort éloignées de la problématique de l'emploi.

Les acteurs de l'alphabétisation se sont diversifiés : il s'agissait au départ essentiellement d'associations, auxquelles se sont ajoutées des initiatives d'organismes publics (Centres culturels, Centres Publics d'Action Sociale ou autres services communaux), puis celles des établissements de Promotion sociale. D'une centaine d'opérateurs à la fin des années 1980, on est passé en 2012 à 160 opérateurs dans le secteur non formel (dont 16% liés à des organismes publics), auxquels s'ajoutent les 76 établissements de Promotion sociale développant une offre en lien avec l'alphabétisation.

La majorité des travailleurs occupés dans le secteur non formel de l'alphabétisation sont aujourd'hui des salariés, engagés pour près de 57% d'entre eux dans le cadre d'emplois financés par les programmes de résorption du chômage (PRC), le salaire des 43% restants provenant de diverses politiques publiques (notamment : PTP, Articles 60, Maribel social).

En dehors des emplois subventionnés de manière stable, les financements du secteur non formel (pour les autres emplois et l'ensemble du fonctionnement) sont majoritairement conjoncturels (conventions temporaires, appels à projets...), ce qui entrave le déploiement de projets au-delà du court terme et accroît la dépendance des opérateurs à l'égard des fluctuations des politiques publiques. Ils sollicitent dès lors régulièrement les pouvoirs publics pour que les moyens accordés soient davantage structurels. Pour contrer cette instabilité, et

pour développer des actions intégrant divers domaines et recourant divers publics, de nombreux opérateurs du secteur recourent au polysubventionnement (Comité de pilotage permanent de l'alphabétisation, 2010-2011).

En Wallonie, les financements sont toujours majoritairement alloués par les politiques d'insertion socioprofessionnelle.<sup>30</sup> À ces moyens s'ajoutent ceux de l'éducation permanente, beaucoup moins importants. Une opportunité de financer autrement les actions de formation apparaît avec le décret sur les Plans de cohésion sociale (PCS, programmation 2009-2013)<sup>31</sup>. Dans le cadre de ces Plans, les projets d'alphabétisation peuvent être introduits dans un axe 'Insertion socioprofessionnelle', dont les critères sont nettement plus souples que ceux du décret CISP, mais également dans un axe 'Retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels', reconnaissant ainsi la transversalité de l'alphabétisation.

Le troisième temps de l'institutionnalisation de l'alphabétisation est aussi celui où les frontières entre l'évaluation et le contrôle commencent à se brouiller. C'est une époque marquée par le paradigme de la mesure de l'efficacité, qui se décline de deux manières : côté face, l'évaluation visant à apporter des améliorations ; côté pile, le contrôle méfiant assorti de sanctions. Émerge ainsi un contrôle inédit des actions menées par les acteurs associatifs, contrôle qui s'exacerbe aussi à l'égard des personnes en difficulté d'insertion.

Du côté des personnes, cela s'observe via le déploiement de formes d'activation (accompagnement, suivi, contrôle...) dans tous les secteurs. En témoignent les nouvelles orientations du décret PEOE en Wallonie (2013)<sup>32</sup> qui inclut un dispositif d'accueil des primoarrivants en trois axes : citoyenneté, apprentissage du français, insertion socioprofessionnelle et des modalités de bilan social / suivi / évaluation du parcours par un test externe. Ou encore les circulaires qui amplifient régulièrement la mission d'activation dévolue aux CPAS vis-à-vis des bénéficiaires du RIS (accompagnement et suivi strict des personnes dans des parcours de recherche d'emploi et de formation, notamment en alphabétisation). Dans ces parcours, les personnes doivent apporter des preuves, attestant chacune de leurs démarches. L'accompagnement fait rapidement place au contrôle.

Du côté des opérateurs d'alpha, cela se manifeste par l'exigence des pouvoirs publics d'outils de mesure (tableaux de bord, indicateurs de moyens, de résultats) pour rendre compte de l'activité et de son efficacité. Contrôle ou évaluation ? La manière dont ces résultats sont envisagés est souvent réductrice et ne prend en considération que le court terme, alors que les effets globaux de l'alphabétisation engendrent des transformations que les personnes réalisent dans leur vie à moyen ou long terme. L'évaluation des effets de formations requiert dès lors d'adopter des méthodes d'analyse longitudinale qui intègrent des variables quantitatives et qualitatives (Godenir, 2013).

<sup>30</sup> Un nouveau Décret CISP, relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle, a été voté au Parlement wallon le 10 juillet 2013, remplaçant le décret EFT/OISP de 2004.

<sup>31</sup> Décret relatif au plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie, du 6 novembre 2008.

<sup>32</sup> Le décret sur l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère (PEOE), longuement discuté, a été voté le 26 mars 2014.

L'apparition – et l'imposition – d'un cadre d'évaluation focalisé sur les résultats peut aussi avoir des conséquences sur les pratiques, avec des risques évidents de dérives, par exemple dans le recrutement préférentiel à l'entrée en formation de personnes jugées plus 'qualifiées' / 'employables' pour atteindre des résultats. Vu le manque de places de formation, le risque est alors grand d'évincer les publics les plus en difficulté face à l'écrit.

### 3. LE TEMPS DE LA RÉSISTANCE

La résistance s'organise dans le secteur associatif de l'alphabétisation, notamment par rapport aux politiques d'activation d'inspiration néo-libérale, avec des actions de sensibilisation telles que la campagne 2013 de Lire et Écrire, qui avait pour thème les lieux communs à l'encontre des chômeurs<sup>33</sup>, ou encore le cahier de revendications diffusé par Lire et Écrire (2014) dans le cadre des élections 2014, ainsi que le mémorandum de l'Interfédération des organismes d'insertion socioprofessionnelle<sup>34</sup>, qui fait œuvre de résistance par rapport aux aspects « état social actif » des nouveaux décrets.

Au quotidien, la référence aux missions assignées par le décret Éducation permanente permet aux associations d'éducation populaire de maintenir des démarches de formation critiques et émancipatrices, mais les normes de durée de formation et la modularisation des formations apparaissent de plus en plus comme contradictoires avec cette démarche.

Le Comité de pilotage permanent pour l'alphabétisation des adultes, chargé de rendre des avis sur l'articulation et la coordination des politiques, réalise depuis sa création un *état des lieux* en s'efforçant de l'améliorer d'année en année<sup>35</sup>. Il s'oriente à présent vers l'évaluation des politiques d'alphabétisation. Les questions, à l'entame d'une nouvelle législature, restent nombreuses : Quels sont les besoins ? Sont-ils rencontrés ? L'offre est-elle bien répartie sur le territoire ? Quel est le périmètre de l'alpha ? À quoi sert-elle ?<sup>36</sup> Ces questions sont légitimes. Il est important de ne pas tomber dans l'ornière de mesures externes de résultats, réductrices et éloignées de la vision émancipatrice de l'éducation permanente portée par de nombreux acteurs de l'alphabétisation. Le chantier est ouvert.

Ce débat sur l'évaluation de l'alphabétisation dépasse le cadre de la Fédération Wallonie Bruxelles. Au niveau européen, la tension entre la complexité de l'évaluation de l'alphabétisation et les exigences de *reporting* souvent très réductrices a récemment été mise en avant par des chercheurs anglais (J.D. Carpenter, 2013).

<sup>33</sup> Pour attirer l'attention du grand public et des pouvoirs publics, Lire et Écrire a joué en 2013 la carte de la provocation lors de sa campagne annuelle du 8 septembre (journée internationale de l'alphabétisation) en détournant trois lieux communs : « Du boulot ? Qui cherche trouve ! », « Si tu veux bosser, y'a qu'à... », « L'avenir appartient à ceux qui se lèvent tôt », distribués sous forme d'affiches et autres supports invitant à la discussion.

<sup>34</sup> Mémorandum sectoriel des CISP – Centres d'insertion socioprofessionnelle, 2014. <http://www.interfed.be/images/stories/documents/Essor/essor-67-memorandum.pdf>

<sup>35</sup> Pour alimenter l'analyse, de nouvelles modalités de collecte de données auprès des opérateurs de l'alphabétisation seront mises en place en 2015. Des indicateurs de suivi, harmonisés, seront estimés à partir de cette base de données.

<sup>36</sup> Le *Journal de l'Alpha* consacrait une de ses éditions à cette question en 2011 (n° 180 du *Journal*).

## CONCLUSION

Les éléments présentés dans cet article témoignent des profondes mutations qui ont remanié le paysage de l'alphabétisation, quantitativement, comme la croissance du public accueilli le montre à l'évidence, mais aussi qualitativement. Outre les changements qualitatifs déjà mentionnés (croissance de l'emploi salarié dans le secteur non formel, diversification des opérateurs, développement d'une offre de formation importante s'adressant aux personnes infrascolarisées dans le secteur formel de l'enseignement des adultes), d'autres facteurs ont influé sur l'offre, le profil des publics et plus largement sur la structuration du champ.

Progressivement, la question de l'employabilité est devenue prégnante dans l'ensemble des politiques d'insertion – non seulement à l'égard des demandeurs d'emploi, mais également à l'égard des allocataires sociaux. Le pays fait face depuis longtemps à un chômage structurel et les taux de pauvreté vont croissant. Dans ce contexte, l'action d'alphabétisation a accueilli un public de plus en plus nombreux, principalement des personnes sans revenus, des bénéficiaires du revenu d'insertion sociale (RIS) ou encore d'allocations de chômage, et pour qui le français est souvent une langue étrangère.

Comme toute action nécessite des acteurs et des moyens pour la réaliser, les associations, soucieuses tout à la fois de garantir l'emploi de leurs travailleurs et de développer une offre de formation pour tous leurs publics, sont allées chercher ces moyens à différentes sources, notamment auprès des politiques d'insertion socioprofessionnelle. Celles-ci sont devenues prépondérantes dans le financement de l'alphabétisation, du moins en Wallonie, et les actions se sont dès lors davantage orientées vers l'emploi et le public des demandeurs d'emploi. Pourtant, si l'accès à l'emploi requiert actuellement des compétences de base (notamment linguistiques) importantes, on peut relever que l'accès aux ressources et services dans les domaines de la santé, du logement, de la consommation... implique également la maîtrise de compétences de plus en plus complexes (Groupe européen d'experts de haut niveau sur la littératie, 2012).

Nous avons montré dans cet article comment le champ de l'alphabétisation s'est progressivement institutionnalisé, se reconfigurant régulièrement en réponse aux crises économiques et

aux politiques nationales et européennes de l'emploi qui prônent flexibilité et employabilité.

Peut-on pour autant faire l'hypothèse d'un mouvement de ré-institutionnalisation, au sens d'un resserrement du champ d'action autour de l'insertion socioprofessionnelle, qui se marquerait ces dernières années, suite aux difficultés économiques et sociales provoquées par la crise de 2008 ? Il est probablement trop tôt pour se prononcer. Le contexte budgétaire difficile n'a pas encore produit tous ses effets. Si le développement de l'alphabétisation dans le champ de l'insertion socioprofessionnelle conduit à identifier un certain nombre de pratiques spécifiques – au rang desquelles nous pouvons inscrire la définition de l'alphabétisation comme formation préqualifiante, le recours au concept de compétences et au référentiel de formation, les dispositifs de filières et passerelles, les indicateurs de résultats basés sur l'insertion professionnelle... – il n'en reste pas moins que l'alphabétisation se déploie également, depuis de nombreuses années, dans d'autres champs (éducation permanente, cohésion sociale), sans doute moins institutionnalisés, davantage fondés, comme à l'origine, sur la militance et le bénévolat.

À l'hétérogénéité du public en demande de formation, aux nouveaux enjeux liés aux modifications des politiques migratoires, à la nécessité de prendre en charge des jeunes qui ont décroché de l'école et les personnes en situation de pauvreté, répond et répondra toujours une hétérogénéité de l'offre de formation. Ce n'est certes pas l'ensemble du champ qui s'est réinstitutionnalisé, c'est la partie du champ la plus proche des politiques de l'emploi qu'elles soient régionales, nationales ou européennes. D'autres pans du secteur risquent-ils d'être aspirés par cette vague ? Des actions de résistances émergent d'ores et déjà par rapport aux contrôles abusifs, mais aussi par rapport à la réduction de l'alphabétisation à un objectif de pré-formation, par rapport au découpage du processus d'alphabétisation en compétences...

Espérons que cette mise en débat amènera, dans un contexte budgétaire de plus en plus serré, et sur fond de crise de l'emploi, un meilleur diagnostic, une meilleure compréhension des tensions entre émancipation et activation, entre évaluation et contrôle, et de meilleures perspectives d'articulation entre les pouvoirs publics et les opérateurs de formation.



## BIBLIOGRAPHIE

- Arrijs, O. (1995), L'alphabétisation à la remorque de la formation-insertion, *Journal de l'alpha* n°91, octobre, Lire et écrire.
- Azar, M. (2007), L'accueil et l'encadrement des travailleurs marocains en Belgique : quand des hommes et des femmes de la société civile s'emparèrent d'une question longtemps oubliée par les pouvoirs publics, in *Les Cahiers du Fil Rouge* n° 7-8, décembre.
- ATD Quart monde (France) : *Livre blanc de l'illettrisme*, 1975 (cité notamment par Joffre Dumazedier et al. in : « Français analphabètes ou illettrés ? », *Revue française de pédagogie*, n° 69, 1984).
- Bastyns, C. (2013a), *Le passif de l'État actif, vu à travers la politique d'activation des chômeurs*, Lire et Ecrire Communauté française, mars 2013. [en ligne] [http://communaute-francaise.lire-et-ecrire.be/images/documents/pdf/analyses2013/1303\\_etude\\_passif\\_etat\\_actif.pdf](http://communaute-francaise.lire-et-ecrire.be/images/documents/pdf/analyses2013/1303_etude_passif_etat_actif.pdf)
- Bastyns C. (2013b) : L'activation au sein des CPAS, *Journal de l'Alpha* [en ligne] n°189, mai-juin 2013 (pp. 110-115).
- Bastyns C., Goffinet S-A. et Stercq C. (2013), Hommage aux pionniers, *Journal de l'alpha* [en ligne] n°190, septembre-octobre 2013 (pp. 79-89).
- Carpentier J.D., (2013), Evidence, Evaluation and the 'Tyranny of Effect Size': a proposal to more accurately measure programme impacts in adult and family literacy, *European Journal of Education*, Vol. 48, No. 4.
- Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes, *État des lieux de l'alphabétisation en Communauté française / Fédération Wallonie-Bruxelles*. (Éditions successives : 2004-2005 à 2010-2011). [en ligne] <http://www.alpha-file.be/index.php?id=1057>
- Conter B. (2012), *La stratégie européenne pour l'emploi : de l'enthousiasme à l'effacement*. Éditions du CRISP, Bruxelles.
- Crolop, A., Stercq, C., Loontjens, A. (2007), L'alphabétisation des travailleurs immigrés en Belgique, in *Les Cahiers du Fil Rouge* n° 7-8, décembre
- Fusulier B. et Laloy D. (2012), *Évaluation de la politique d'alphabétisation en Région de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne. Rapport final*. GIRSEF UCL Etude commanditée par l'Observatoire des politiques culturelles du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. [en ligne] [http://www.opc.cfwb.be/index.php?eID=tx\\_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/opc/upload/opc\\_super\\_editor/opc\\_editor/documents/pdf/Rapport\\_Alpha\\_Final\\_22\\_Octobre\\_2012.pdf&hash=6cefd95be3157ba53c849515418bbb5a5f584977](http://www.opc.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/opc/upload/opc_super_editor/opc_editor/documents/pdf/Rapport_Alpha_Final_22_Octobre_2012.pdf&hash=6cefd95be3157ba53c849515418bbb5a5f584977)
- Fusulier B. et Laloy D. (2014), « Les politiques publiques, des univers composites à évaluer : l'exemple de l'alphabétisation », *Dynamiques régionales, revue interdisciplinaire de l'IWEPS*, N°1, Septembre 2014, pp. 27-37.
- Gazier B. (1990), L'employabilité : brève radiographie d'un concept en mutation, *Sociologie du travail*, n°4 (1990), pp. 575-584.
- Godenir A. (2011), Bien plus que lire et écrire : l'impact de l'alphabétisation sur la vie des personnes, *Journal de l'alpha* [en ligne] n°180 (Dossier *A quoi sert l'alpha ?*), septembre-octobre 2011, pp. 31-49.
- Godenir A. (2013), Évaluation des politiques d'alphabétisation : dans le 'meilleur des mondes', *Journal de l'alpha* [en ligne], N°190, Septembre 2013, pp.55-67.
- Godenir A. et Storme A. (2013), ESA : de la théorie à l'expérience de vie. In *Journal de l'alpha* [en ligne], N°189 (mai-juin 2013), pp. 25-43.
- Godenir A. et Storme A. (2014), L'évaluation participative de l'alphabétisation : méthode et enjeux pour l'action publique. *Les politiques sociales*. 1&2/2014. <http://www.lespolitiquessociales.org/1&2-2014.html>

- Gouvernement de la Communauté française (2005), Accord de coopération relatif au développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes conclu entre la Communauté française, le Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles Capitale. Adopté le 2 février 2005 [en ligne] <http://www.alpha-flie.be/index.php?id=1055>
- Groupe européen d'experts de haut niveau sur la littératie (2012), *Rapport final*. Septembre 2012 [en ligne] [http://ec.europa.eu/education/policy/school/doc/literacy-report\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/education/policy/school/doc/literacy-report_en.pdf)
- Les Cahiers du fil rouge (2007), n° thématique *Mohamed El Baroudi, un 'Fil rouge' de 40 ans d'immigration marocaine à Bruxelles*, n° 7-8, décembre 2007. [en ligne] <http://ep.cfsasbl.be/spip.php?article16>
- Lire et Écrire (1995), numéro thématique *Alphabétisation et insertion socioprofessionnelle*, Journal de l'alpha n°91 (octobre 1995).
- Lire et Écrire (2013a), numéro thématique *L'État social actif. Où conduit l'activation et quels enjeux pour l'alpha ?*, Journal de l'alpha [en ligne] n°189 (mai-juin 2013). [http://publications.alphabetisation.be/images/documents/journalalpha/ja\\_189\\_etat\\_social\\_actif.pdf](http://publications.alphabetisation.be/images/documents/journalalpha/ja_189_etat_social_actif.pdf)
- Lire et Écrire (2013b), numéro thématique *30 ans d'alpha. Quelles évolutions ? Quels acquis ? Quels enjeux pour l'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles ?*, Journal de l'alpha [en ligne] n°190 (septembre-octobre 2013). [http://publications.alphabetisation.be/images/documents/journalalpha/ja\\_190\\_30\\_ans\\_d\\_alpha.pdf](http://publications.alphabetisation.be/images/documents/journalalpha/ja_190_30_ans_d_alpha.pdf)
- Lire et Écrire (2014) : Cahier de revendications pour la prise en compte des personnes illettrées et le droit à l'alphabétisation élections en vue des élections du 25 mai 2014, <http://www.lire-et-ecrire.be/Cahier-de-revendications-de-Lire>
- Organisation internationale du Travail (2000), *Rapport de la Commission de mise en valeur des ressources humaines*, juin 2000. [en ligne] (<http://www.ilo.org/public/french/standards/reim/ilc/ilc88/com-humd.htm>)
- Orienne J-F. et Conter B. (2007), Les politiques d'employabilité en Belgique : traitement clinique des chômeurs et traitement statistique du chômage », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 38-2.
- Périlleux T. (2005), *Se rendre désirable. L'employabilité dans l'État social actif et l'idéologie managériale*, Université catholique de Louvain, Chaire Hoover d'éthique économique et sociale, Document de travail n° 147, février 2005.
- UNESCO (1958) *Recommandation concernant la normalisation internationale des statistiques de l'éducation*. Paris, UNESCO.